



MERCI de planifier un don !

L'éducation, un bel héritage à léguer aux enfants des Îles-de-la-Madeleine

Faites un don qui vous ressemble

Le don par testament permet de prévoir un don à la hauteur de vos moyens et selon vos volontés. Ce type de don n'est pas uniquement réservé aux personnes fortunées, il est accessible à tous. Un don par testament ou le don d'une assurance-vie sont des gestes de générosité qui permettent de s'assurer, de son vivant, d'appuyer une cause chère à son cœur pour toujours. Que ce soit en identifiant un montant précis ou un pourcentage de votre patrimoine, votre geste sera une source d'inspiration et de fierté pour vos proches.

Depuis 1998, la Fondation Madeli-Aide accompagne les jeunes Madelinots dans leurs parcours de réussite scolaire. Planifier un don à cette fondation, c'est poser un geste significatif pour assurer à long terme un soutien à la promotion des études pour les enfants des Îles-de-la-Madeleine.

Un don planifié à la Fondation Madeli-Aide vous permet de contribuer à la pérennité de sa mission auprès des jeunes par le financement de :

- bourses pour les jeunes Madelinots qui doivent quitter l'archipel pour poursuivre leurs études;
- projets pour encourager la réussite et la persévérance scolaires des élèves des écoles des Îles-de-la-Madeleine.

Pour vous dire MERCI

Voici de quelle façon nous souhaitons vous exprimer notre gratitude.

Don planifié entre 2 000 \$ et 9 999 \$

Remerciement et reçu officiel à des fins fiscales.

Votre nom sera inscrit sur le tableau des donateurs du site web et dans le rapport annuel.

Dans l'année du don, diffusion des noms des nouveaux donateurs sur les médias sociaux de la Fondation.

Don planifié entre 10 000 \$ et 24 999 \$, en plus des éléments ci-haut mentionnés

Invitation à publier un témoignage sur le site web de la Fondation, afin de souligner l'engagement pour la cause (avec photo).

Mention lors de la cérémonie annuelle de remise de bourses aux Îles.

Note : Pour des dons plus élevés, d'autres éléments de reconnaissance sont à prévoir. Veuillez communiquer avec l'équipe de la Fondation Madeli-Aide pour plus de détails.

Lorsque vous ferez une démarche auprès de votre notaire ou de votre compagnie d'assurance, svp assurez-vous d'inclure la dénomination officielle de l'organisme : FONDATION MADELI-AIDE, numéro d'enregistrement 889592135 RR0001.

Votre engagement est précieux et permet d'envisager un bel avenir pour les générations futures des Îles-de-la-Madeleine.

Du fond du cœur, MERCI !

L'équipe de la Fondation Madeli-Aide